COMCEC

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

Avril 2019

NOTE DU BCC SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit des objectifs très ambitieux et complets pour réduire la pauvreté et stimuler le développement dans le monde. Atteindre ces objectifs dans le monde entier nécessite des efforts collectifs et dévoués des pays ainsi que des organisations internationales. L'état de pauvreté dans les Pays Membres de l'OCI constitue également un défi important pour le programme de développement de l'OCI. Par conséquent, mettre l'accent sur l'allègement de la pauvreté dans la région de l'OCI est un effort louable pour les pays membres.

La pauvreté a des dimensions et des taux différents en fonction des conditions de vie selon les régions géographiques et les pays. Il existe deux approches pour mesurer la pauvreté, monétaire et non monétaire, respectivement. Selon l'approche monétaire, les seuils acceptés par la Banque mondiale sont de 1,90 USD par jour et de 3,10 USD par jour.[1] Dans ce contexte, on étudie la pauvreté extrême en examinant les niveaux de PIB par habitant et les ratios de dénombrement de la pauvreté à 1,90 USD par jour.

L'autre approche - méthode non monétaire - met l'accent sur la pauvreté dans une perspective multidimensionnelle. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré deux index à cet égard. L'indice de développement humain (IDH) identifie la pauvreté comme un manque de revenus, d'éducation et de santé. Ainsi, l'IDH utilise quatre indicateurs, à savoir le revenu national brut (RNB) par habitant, le nombre moyen d'années de scolarité, les années de scolarisation prévues et l'espérance de vie à la naissance. Le deuxième, l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM), considère les dénuements multiples de la population et leur chevauchement en termes de santé, d'éducation et des niveaux de vie. Le revenu est exclu dans ce calcul mais le niveau de vie est mesuré par six indicateurs.

La Pauvreté dans le Monde

Bien que le taux de pauvreté mondial ait diminué de moitié depuis 2000, il est nécessaire d'intensifier les efforts pour augmenter les revenus et alléger la pauvreté, étant donné que des personnes vivent encore dans une pauvreté extrême, en particulier en Afrique subsaharienne. En 2013, environ 767 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté international de 1,90 USD par jour. Ce chiffre montre une baisse significative du taux de pauvreté mondial, qui est passé de 28% en 1999 à 11% en 2013. Cependant, 42% de la population de l'Afrique subsaharienne continuait de vivre dans des conditions d'extrême pauvreté en 2013.

Se concentrer sur la pauvreté en termes monétaires nécessite de vérifier en premier l'indicateur de revenu. Le PIB mondial par habitant en PPA (parité de pouvoir d'achat) était de 16,952 USD en 2017. Cette moyenne était de $47,311 USD pour les pays à revenus élevés, de $17,785 US pour les pays à revenus intermédiaires-supérieurs, de $7,196 pour les pays à revenus intermédiaires-inférieurs et de $2,154 pour les pays à revenus faibles (Figure 1). Ces chiffres montrent qu'il existe une disparité considérable parmi les pays. Alors que le Qatar a le PIB par habitant (PPA) le plus élevé avec 128,374.33 en dollars internationaux courants, la République Centrafricaine a le plus bas PIB par habitant avec 725.95 en dollars internationaux courants. Il existe également des problèmes importants relatifs à la répartition des revenus dans les pays.

[1] La définition de la «pauvreté extrême» de la Banque Mondiale a été révisée de manière à signifier de vivre avec moins de US$1.90 par jour, au lieu de US$1,25 par jour, afin de refléter les dernières données relatives aux parités du pouvoir d'achat. De même, le montant de US$2 par jour a été révisé pour passer à US$3.10 par jour.

Figure 1 : PIB par habitant (PPA) (en dollars internationaux courants)

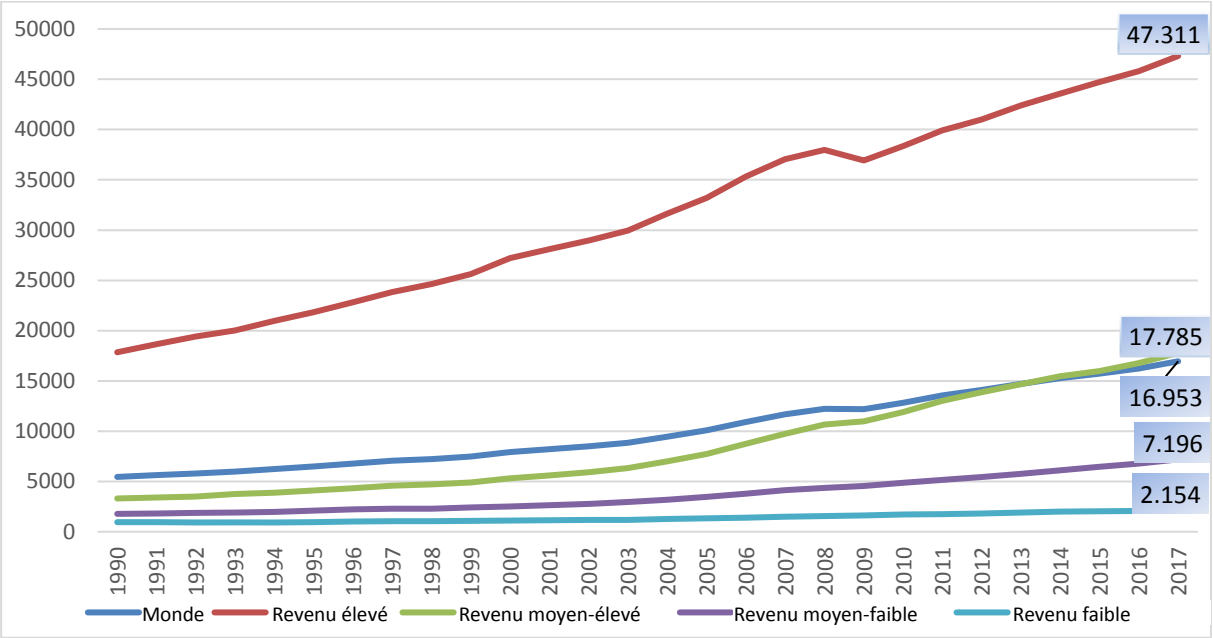

Source : Préparé par le BCC en utilisant les indicateurs du Développement dans le Monde de la Banque Mondiale.

Pour la plupart des pays, les niveaux de pauvreté ont diminué en termes monétaires au cours des trois dernières décennies. En effet, pour la période 1981-2015 des progrès significatifs ont été observés en ce qui concerne le pourcentage de personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour. Alors que ce taux était de 41.8% pour les pays à revenus intermédiaires-supérieurs, de 44.8% pour les pays à revenus intermédiaires-inférieures et de 60.6% pour les pays à bas revenus en 1990, il est diminué de 1.7%, de 13.9% et de 43.9% respectivement pour ces groupes de revenus en 2015 (Figure 2).

Figure 2 : Proportion du nombre de pauvres pour 1.90 USD par jour (PPA) (% de la population)

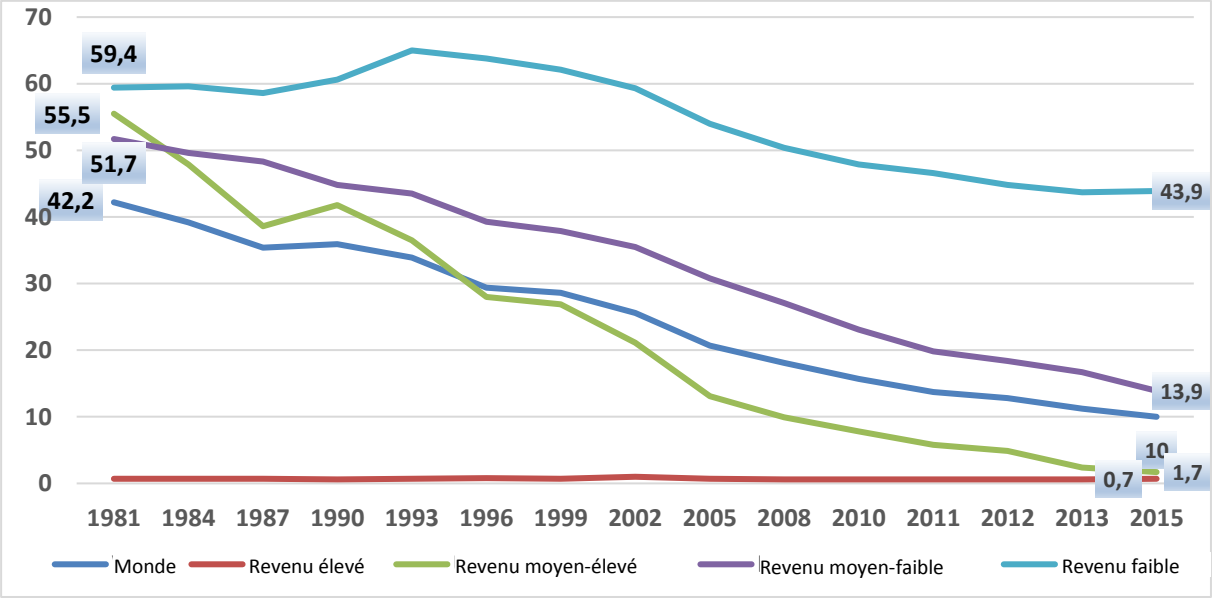

Source : Crée par les auteurs en utilisant les indicateurs du développement dans le Monde de la Banque Mondiale

Malgré les progrès importants accomplis dans l'allègement de la pauvreté au cours des deux dernières décennies, la disparité entre les différents groupes de revenus reste alarmante.

La pauvreté dans les Pays Membres de l'OCI

L'OCI forme un groupe hétérogène en termes de niveaux de développement avec ses 57 pays membres répartis sur quatre continents. 21 sur les 47 Pays les Moins Avancés (PMA) sont membres de l'OCI. À cet égard, le PIB par habitant des pays membres montre une composition très dispersée, variant de US$1,016 à 128,374 (PPA en dollars int. courants) en 2017.[2] De plus, le nombre de personnes vivant avec moins de US$1.90 par jour dans les Pays Membres de l'OCI s'élevait à près de 243.5 millions, soit 16.5% de la population totale de l'OCI en 2016.

La pauvreté Multidimensionnelle dans les pays membres de l'OCI.

En ce qui concerne le groupe pour lequel l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) est calculé, on constate que 80% des pays membres de l'OCI sont inclus dans ce calcul. La population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle varie considérablement parmi les pays membres de l'OCI. Alors que le Turkménistan a le ratio le plus bas, soit 0,40%, le Niger abrite

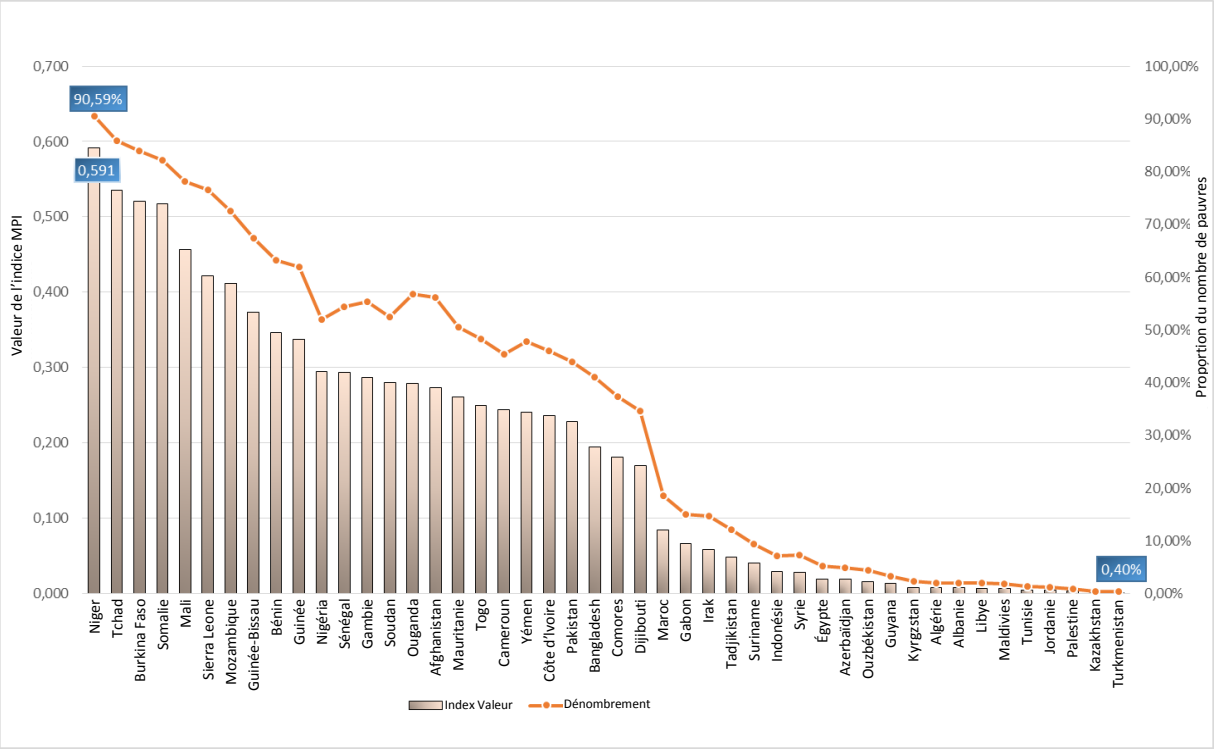

le plus haut pourcentage de la population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle avec un ratio d'environ 90%. En ce qui concerne l'indice MPI, les indices de ces deux pays - le Turkménistan et le Niger - sont respectivement de 0,001 et 0,591.

Figure 3 : L'index de pauvreté Multidimensionnelle et la proportion du nombre de pauvres dans les Pays Membres de l'OCI.

Selon l'indice MPI la contribution de la privation en matière d'éducation à la pauvreté globale pour la région de l'OCI est entre 3,1% (Kazakhstan) et 52,8% (Égypte). La même portée pour la contribution de la privation en matière de la santé à la pauvreté globale est entre 10.4%

[2]Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le Monde

(Afghanistan) et 90.4% (Kazakhstan), et la contribution de la privation en matière de niveau de vie est entre 3.4% (Jordanie) et 54.5% (Ouganda).[3]

Niveaux de développement humain dans les Pays Membres de l'OCI

L'indice de développement humain (IDH) montre l'existence d'une augmentation du développement humain dans le monde entre 1990 et 2017 (Figure 4). La moyenne mondiale est passée de 0.598 à 0.728 au cours de cette période. La moyenne de l'OCI est passée de 0.505 à 0.632 et elle est restée nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE et de la moyenne mondiale au cours de la même période. Les valeurs moyennes de l'IDH de l'OCI étaient uniquement supérieures à celles des PMA. D'autre part, l'écart entre l'OCI et les pays en voie de développement s'est accru. En 1990, il n'était que de 0,010, alors qu'il atteignait 0,049 en 2017, ce qui implique des progrès plus rapides dans le bloc des pays en développement.

Figure 4 : Tendances de l'Indice de développement humain, 1990-2017

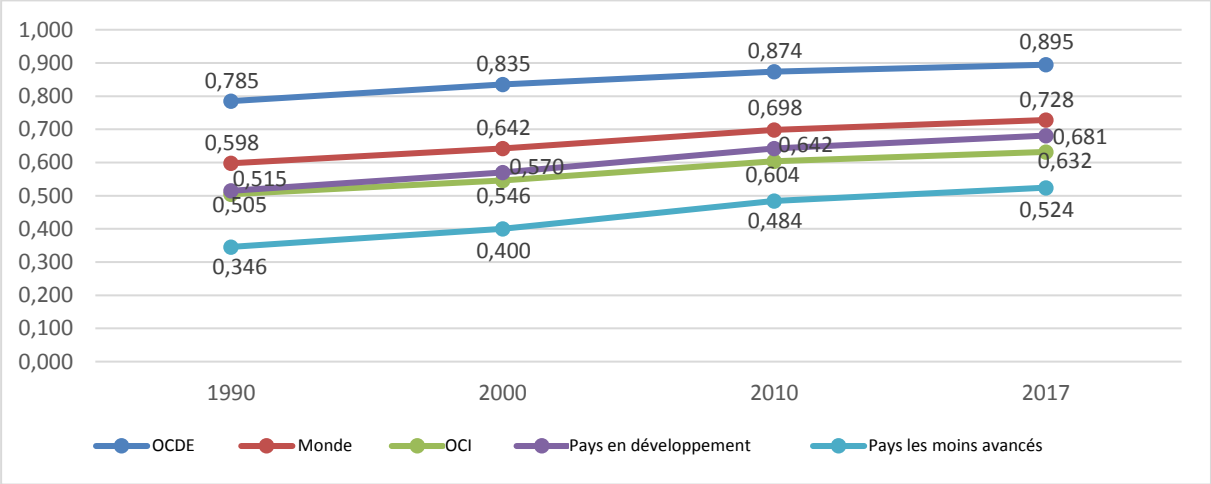

Source : PNUD 2018

Note : Les moyennes ne sont pas pondérées, c'est-à-dire que chaque pays dans les groupes a le même poids, indépendamment de sa population.

La Figure 4 montre l'évolution de l'IDH pour les états membres de l'OCI dans les différents groupes de revenus entre 1990 et 2017. Elle souligne qu'il y a eu une tendance vers le haut pour chaque groupe de revenus au cours de la période définie. Elle montre aussi clairement que les valeurs de l'IDH sont fortement associées au niveau de revenus. Les valeurs de l'IDH d'un groupe de pays augmentent constamment à mesure que le niveau de revenu de ce même groupe augmente. Par ailleurs, les pays à revenus élevés et à revenus moyens-élevés affichent des tendances d'IDH qui dépassent la moyenne de l'OCI, les pays à revenus moyens-faibles et à revenus faibles ont des valeurs d'IDH plus basse que la moyenne de l'OCI.

[3]PNUD, Indice mondial de pauvreté multidimensionnelle 2018

Figure 5 : Tendances de l'indice de développement humain des Pays de l'OCI par groupes de revenus, 1990-2017

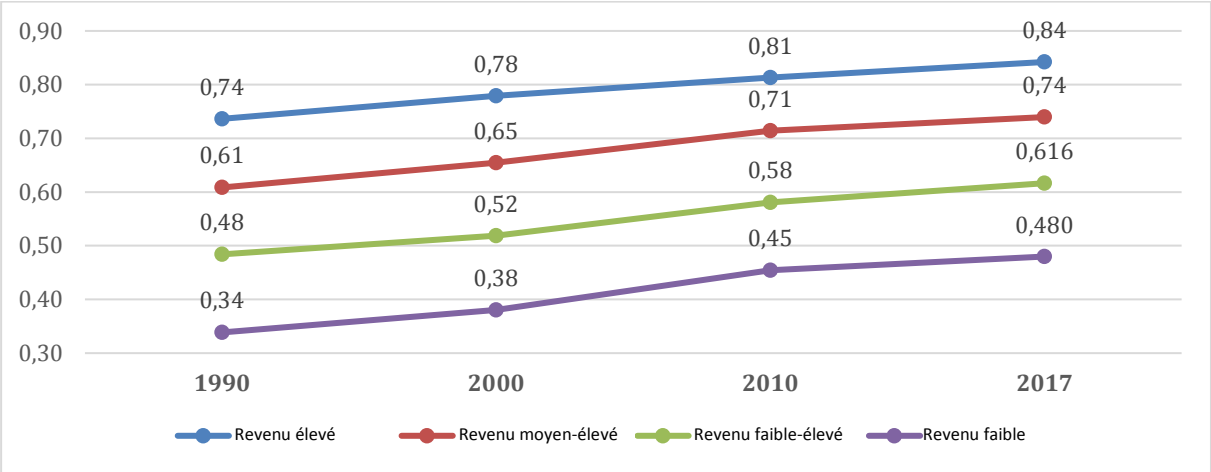

Source : Perspectives 2018 du COMCEC sur le Pauvreté
Note : Les moyennes ne sont pas pondérées, c'est-à-dire que chaque pays dans les groupes a le même poids, indépendamment de sa population.

Programme 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable (ODD)

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui étaient les tous premiers objectifs fixés collectivement par le monde, étaient axés sur les défis des pays pauvres en ciblant l'éradication de la pauvreté. En s'appuyant directement sur les OMD, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 présente un programme de développement plus ambitieux et plus complet.

Depuis l'adoption des OMD, des progrès significatifs et prometteurs ont été réalisés dans le monde entier. Toutefois, l'éradication de la pauvreté reste l'un des principaux défis mondiaux pour le développement durable. Des inégalités irrégulières et généralisées persistent entre les pays et au sein même de ces derniers. Pour cette raison, le premier Objectif de Développement Durable a été identifié comme suit : «Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde.»

Les principaux défis auxquels les pays membres sont confrontés pour atteindre les OMD étaient, entre autres, le manque d'engagement envers les OMD ; une mauvaise infrastructure ; une faible capacité institutionnelle, accompagnée de difficultés d'exécution ; des ressources financières limitées ; une faible croissance économique et des conditions commerciales défavorables ; et l'environnement fragile, y compris les problèmes de sécurité et les défis liés aux catastrophes. Tenant compte de ces défis pour la réalisation des OMD, la mise en œuvre des ODD revêt une importance majeure, compte tenu de son programme plus ambitieux.

Étant donné son importance pour le développement des pays membres de l'OCI, le COMCEC suit les programmes, les projets et les autres activités des institutions de l'OCI liées à la mise en œuvre des ODD. À cet égard, conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC, le BCC résume les activités des institutions de l'OCI menées en vue de la mise en œuvre des ODD dans les pays membres et soumet un rapport aux Sessions du COMCEC.

De plus, SESRIC a mené une enquête de tendance sur les priorités des pays membres en ce qui concerne les ODD et a présenté les résultats à la 34ème Session du COMCEC. Sur la base de ces résultats, SESRIC préparera un rapport annuel sur les progrès accomplis au niveau de l'OCI dans la réalisation des ODD prioritaires définis par les États Membres et le présentera à la 35ème Session du COMCEC.

- **Accès aux services de santé dans les pays islamiques (13ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté)**

Au moins la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services de santé essentiels. De plus, quelque 800 millions de personnes consacrent plus de 10% de leur budget familial aux soins de santé et près de 100 millions de personnes sont poussées dans l'extrême pauvreté chaque année en raison de dépenses de santé supplémentaires et non remboursables.[4] Chaque jour, 16 000 enfants meurent avant d'atteindre l'âge de cinq ans. Rien qu'en naissant dans une famille du quintile de richesse le plus pauvre, le risque de décès avant l'âge de 5 ans est deux fois plus grand que celui des enfants du quintile le plus riche.[5]

La 13ème Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté, tenue le 4 avril 2019, a élaboré sur l'accès aux services de santé dans les Pays Membres et a formulé des recommandations de politique à soumettre à la 35ème Session Ministérielle du COMCEC. Au cours de la Réunion, les participants ont étudié le rapport de recherche intitulé «Accès aux Services de Santé dans les Pays Membres de l'OCI» et les «Perspectives de la Pauvreté du COMCEC 2018».

Le rapport de recherche précité a révélé que les pays de l'OCI se caractérisent par une espérance de vie inférieure, un taux de mortalité maternelle et des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans supérieurs à ceux des pays non membres de l'OCI et à revenu intermédiaire-faible. Cependant, les pays de l'OCI sont moins touchés par la tuberculose et le VIH que les pays non membres de l'OCI pour le groupe à revenu intermédiaire-supérieur. Il a également souligné que l'accessibilité physique et financière des services de soins de santé tend à être plus faible dans les pays de l'OCI que dans les pays non membres de l'OCI. La disponibilité des infirmières et des sages-femmes est beaucoup plus faible dans les pays de l'OCI à faible revenu que dans les pays à faible revenu non membres de l'OCI, alors que les pays de l'OCI investissent moins dans la santé en tant que proportion de leur PIB et exposent davantage leurs citoyens à des dépenses supplémentaires à leurs charges que les pays non membres de l'OCI. De plus, l'accès des pauvres à la santé est particulièrement limité en termes absolus et par rapport aux populations les plus riches des pays de la région africaine.

Tenant compte de ces défis, la 13ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a formulé les recommandations suivantes :

1. Développer une stratégie comprenant des systèmes de paiement et d'assurance maladie bien conçus pour parvenir à la couverture maladie universelle pour les pauvres
2. Promouvoir l'engagement du secteur privé dans la prestation des soins de santé sous la supervision des autorités publiques et avec un mécanisme de contrôle bien conçu afin de garantir sa qualité
3. Développer/améliorer les systèmes de gestion de l'information sur la santé en concevant un système intégré d'information en ligne sur la santé, en affectant les ressources nécessaires à l'infrastructure informatique de la santé et en renforçant le mécanisme de coordination multisectoriel
4. Renforcer les soins de santé primaires dans les zones les plus pauvres en encourageant le personnel de santé qualifié à travailler dans les zones rurales et isolées et en favorisant la sensibilisation de la communauté ainsi que des dépistages réguliers

[4]Suivi de la couverture sanitaire universelle, Rapport de suivi mondial 2017, OMS et Banque mondiale
[5] https://www.who.int/features/factfiles/health_inequities/en/

- **Financement de Projets du COMCEC**

Par le biais de son Mécanisme de Financement de Projets, le BCC accorde des subventions aux projets sélectionnés proposés par les États Membres et les institutions concernées de l'OCI déjà inscrites au Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté.

Il existe deux projets instaurés par la Gambie et l'Indonésie dans la zone de coopération pour l'allègement de la pauvreté en 2018 dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. La Gambie a mis en œuvre le projet «Formation sur l'esprit d'entreprise pour les enseignants dans les Pays de l'OCI sélectionnés» avec le Sénégal et le Cameroun. L'objectif du projet était de familiariser les enseignants aux compétences en entrepreneuriat, afin de renforcer davantage les capacités de production des élèves. Le projet comprenait un programme de formation qui conduirait à la modernisation et à l'intégration des modules sur l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires de la Gambie et des pays partenaires.

L'Indonésie a mis en œuvre le projet intitulé «Amélioration du système de guichet unique pour la protection sociale et la réduction de la pauvreté dans les Pays de l'OCI». Dans le cadre de ce projet, les pays partenaires étaient le Pakistan, le Bangladesh et l'Azerbaïdjan. Le projet visait à améliorer la capacité des facilitateurs locaux et de la communauté de mentors en matière de protection sociale et de programme d'allègement de la pauvreté. Le projet comprenait une conférence, un atelier de travail et trois programmes de formation. Lors de la conférence, les participants des pays partenaires ont partagé des idées et des expériences de pays sur le sujet du projet. Lors de l'atelier de travail, le contenu et les modules du programme de formation ont été préparés avec la contribution des pays partenaires. Dans les programmes de formation, qui consistaient en format de formation de formateurs, les facilitateurs locaux ont acquis les connaissances et compétences nécessaires en matière d'analyse intégrée des données pour la planification et la budgétisation ; compétences de communication et de plaidoyer dans le contexte de l'assistance et de l'autonomisation de la communauté ; compétences de gestion de cas liées aux programmes de protection sociale et d'allègement de la pauvreté.

La Turquie, le Suriname, le Nigéria, l'Afghanistan et le SESRIC ont mis en œuvre cinq projets dans le domaine de la coopération pour l'allègement de la pauvreté en 2019 dans le cadre du financement de projets du COMCEC. Le projet de la Turquie, intitulé «Élaboration de lignes directrices sur les systèmes de protection sociale (SSN) pour les pays de l'OCI», vise à promouvoir la mise en place de systèmes d'information de gestion pour les programmes de protection sociale et à étendre la couverture des systèmes existants dans les pays membres. Pour ce faire, il est prévu de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays de l'OCI dans les systèmes SSN avec le partenariat de l'Indonésie, du Sénégal, de la Tunisie, de l'Iran et de la Gambie. Premièrement, une formation sur le rôle des technologies de l'information dans la fourniture de services SSN efficaces, transparents et responsables sera fournie. Deuxièmement, un atelier de travail pour analyser les différents modèles nationaux de systèmes de SSN et fournir des directives de SSN adaptables et applicables pour les pays de l'OCI sera organisé.

Le projet du Suriname intitulé «Augmenter la capacité des centres d'enseignement professionnel pour les handicapés dans les pays de l'OCI sélectionnés» vise à accroître la capacité institutionnelle des centres de formation destinés aux personnes handicapées, à développer le programme des centres de formation et à renforcer les capacités humaines des enseignants. Conformément à ces objectifs, un programme de formation sur le développement des compétences professionnelles pour les enseignants et un programme pour les centres de formation dans les pays de l'OCI seront organisés avec la participation des pays partenaires, la Guyana et la Turquie.

Le Nigéria met en œuvre le projet intitulé «Renforcement de l'enseignement technique et professionnel pour l'autonomisation à la base dans les pays de l'OCI» avec le partenariat de la Gambie, du Togo et de la Turquie. Le but du projet est de placer la situation et les besoins actuels en matière de formation professionnelle des jeunes et des femmes dans les pays de l'OCI afin de les réintégrer davantage dans l'économie et d'assurer un développement durable. À cet égard, un atelier de travail sera organisé pour identifier les lacunes et évaluer les besoins des systèmes d'enseignement technique et professionnel dans les pays de l'OCI afin de créer une feuille de route et d'aborder la création d'emplois pour les groupes vulnérables.

Le projet de l'Afghanistan, intitulé «Améliorer la qualité de l'éducation grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays de l'OCI», vise à améliorer l'accès des enfants défavorisés à un enseignement qualifié dans les régions rurales d'Afghanistan grâce aux TIC. Les pays partenaires sont l'Iran, la Palestine et la Turquie. Un atelier de travail sera organisé pour partager les meilleures pratiques afin d'améliorer la qualité de l'éducation par le biais des TIC pour les enfants défavorisés des zones rurales des pays membres de l'OCI.

Le projet «Développement des compétences numériques dans les pays de l'OCI» du SESRIC vise à présenter la relation entre la numérisation et l'enseignement professionnel, en déterminant l'effet de la numérisation sur l'enseignement professionnel et en suggérant les politiques nécessaires pour gérer la transformation numérique dans les pays de l'OCI. Les partenaires du projet sont l'Algérie, le Bénin, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, la Malaisie, le Maroc, Oman, le Pakistan, la Palestine, le Qatar, l'Arabie saoudite, le Sénégal, le Soudan, la Tunisie et la Turquie. Dans le cadre du projet, un atelier de travail sera organisé sur l'état actuel et les besoins en matière de numérisation de la main-d'œuvre et des économies des pays de l'OCI afin de créer une feuille de route.

- **Programmes en cours pour réduire la pauvreté dans le cadre du COMCEC**

Autres programmes en cours pour l'allègement de la pauvreté dans le cadre du COMCEC sont : Le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique - PSDA (au sein de la Banque Islamique de Développement) et le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement - FSID (au sein de la Banque Islamique de Développement) et le Programme de Formation Professionnelle de l'OCI (OCI-PFP) (au sein du SESRIC).

- Le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) est un fonds spécial créé dans le but de réduire la pauvreté et axé sur le développement humain, l'agriculture, le développement rural et les infrastructures de base. Le budget ciblé du Fonds est d'US$ 10 milliards. Dès avril 2018, le montant total des contributions reçues s'élève à 2.584 milliards de dollars américains. Le montant cumulatif des approbations a atteint US$734,42 millions pour 117 opérations dans 33 Pays Membres. La FSID a adopté 3 nouveaux programmes fondés sur des subventions : i) Deuxième génération de l'Alliance contre la cécité évitable pour laquelle US$250 millions ont été alloués pour 1,5 million d'opérations ophtalmologiques et 10 millions d'examens de la vue et de lunettes médicales pour les écoliers. ii) Le FSID a approuvé une contribution de US$ 10,0 millions sur 10 ans pour un Programme de bourses d'études pour les pauvres dans les pays membres de la BID. Ce programme viendra s'ajouter au programme de Bourses d'études de la BID. iii) Le FSID a approuvé une contribution de US$ 5,0 millions sur cinq ans au Programme de la Coalition pour l'arrêt de la fistule obstétricale.

- Le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) est un autre programme mis au point pour alléger la pauvreté dans les États Membres africains en augmentant la croissance économique, en améliorant la productivité du secteur agricole et en créant des opportunités d'emplois. Le capital ciblé du PSDA est de US$12 milliards. Le montant total des approbations a atteint US$5,509 milliards depuis le début du Programme. Les décaissements au titre des approbations de la SPDA

s’élèvent à US$2,248 milliards, soit 46% du total des approbations. Les produits du Programme comprennent plus de 2 500 km de routes construites ou modernisées, en plus de deux nouveaux aéroports nationaux ; plus de 900 MW d'électricité produite dans six pays ; plus de 200 000 mètres cubes d'eau potable rendus accessibles à plus de 50 000 ménages chaque jour ; plus de 420 nouvelles écoles primaires et secondaires (dont 120 nouvelles madrassas) construites, donnant lieu à plus de 1 400 salles de classe ; plus de 10 nouveaux hôpitaux et plus de 120 cliniques, centres de santé et centres de soins de santé primaires construits ou modernisés ; environ 10 réserves stratégiques de céréales construites ; et plus de 800 000 hectares de terres développées et cultivées, y compris des terres marginales.

- Le Programme d'Éducation Professionnelle et de Formation des Pays Membres de l’OCI (EPF-OCI) est mis en œuvre par le SESRIC afin de renforcer les capacités des pays membres dans le domaine de l’enseignement et de la formation techniques et professionnels. Dans le cadre de l'OCI-EPF, certaines des activités de renforcement des capacités sont les suivantes : programme de formation des enseignants de l'EFTP, programmes de certification et de formation modulaire, normes professionnelles et système de certification et d’assurance de la qualité.